

**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Band:** 55 (1919)

**Heft:** 48

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

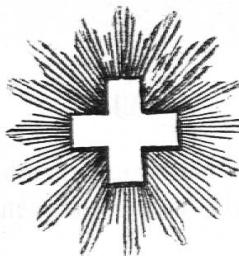
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

LV<sup>e</sup> ANNÉE

N° 48  
Série B



LAUSANNE

29 novembre 1919

# L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'Ecole réunis)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

**SOMMAIRE :** Chronique vaudoise. — Chronique genevoise. — Chronique jurassienne — Divers. — TRIBUNE LIBRE, FAITS ET OPINIONS : Quelques réflexions sur la dernière assemblée des délégués de la S. P. V. — PARTIE PRATIQUE : Une expérience de self-government scolaire, X. — Pour les petits : l'écureuil. — Vocabulaire : ses, ces. — Composition française. — Examens des écoles primaires genevoises : arithmétique. — Le 10 %. — Pensées.

## CHRONIQUE VAUDOISE

**Retraite.** — Aux noms que nous avons cités d'instituteurs et d'institutrices qui ont pris leur retraite au 1er novembre dernier, il faut ajouter les suivants :

MM. Golay, à Molondin ; Gailloz, à Yverdon ; Pidoux, à Valeyrès-sous-Ursins ; Decoppet, à Préverenges. Mmes Elisa Guignard-Simond, au Lieu, et Volet-Treboux, à Corseaux.

Au sujet de cette dernière, un aimable collègue nous donne d'intéressants détails, que nous résumons ci-dessous :

Le 1er novembre, la Municipalité en corps, la Commission scolaire, le Comité des dames de la couture, les membres du corps enseignant et les enfants des écoles s'étaient réunis dans une des salles du collège, gentiment décorée, pour prendre congé de leur institutrice qui les quittait pour raisons de santé, après vingt-huit ans d'enseignement, dont vingt à Corseaux. M. le pasteur Bornand, M. le syndic G. Volet, M. Amaudruz, instituteur, dirent tour à tour tout le bien qu'ils pensaient de celle qui se retire et de son activité pédagogique. Les enfants entonnèrent de beaux chœurs en son honneur et lui remirent de jolis souvenirs, qui vinrent s'ajouter aux cadeaux offerts par la commune.

A tous ces collègues qui se retirent de l'enseignement, nous souhaitons un heureux repos :

Maintenant je m'en vais, calme, puisque c'est l'heure,  
Puisque le père doit faire place aux enfants,  
Et puisqu'il faut que, chaque jour, le passé meure  
Pour que d'autres matins se lèvent triomphants...

(Maurice Brillant.)

A. R.

**Pension des instituteurs retraités.** — Dans la séance du Grand Conseil du 17 novembre, M. Schopfer rapporta sur le projet de décret accordant

des allocations de renchérissement aux membres du personnel enseignant primaire et secondaire qui ont obtenu leur pension de retraite avant le 1er avril 1919.

Le projet prévoit la division des anciens retraités en catégories, suivant leur fortune particulière : ceux qui possèdent plus de 40 000 francs ou un gain de 3000 francs ne recevront rien ; ceux qui possèdent quelque fortune, de 10 000 fr. à 40 000, des rentes viagères suffisantes, un produit du travail de 1000 à 3000 francs recevront une allocation de un à trois dixièmes de leur pension, suivant leur situation particulière ; ceux qui possèdent moins de 10 000 francs, qui sont sans aide, âgés, sans autre ressource que la pension, auront une allocation, suivant le cas, de trois à six dixièmes. Le projet est adopté. La dépense en résultant sera, pour cette année, de 12 500 francs pour les retraités de l'enseignement primaire et secondaire. Pour 1920, elle ascendra à 50 000 francs.

Nous avons dit dans notre dernière chronique ce que la S. P. V. pense de cette classification de nos anciens collègues, et des procédés inquisitoriaux qu'elle suppose.

A. R.

**Traitements.** — Partout on s'occupe de la révision des traitements. Il est fort probable que lorsqu'ils seront augmentés dans le canton de Vaud, les institutrices feront quatre ans d'études ; au programme actuel va s'ajouter l'enseignement ménager. Ne sera-t-il pas juste alors d'attribuer aux *débutants* et aux *débutantes* le même traitement ?

On effraie les institutrices en leur disant : « Mesdames, en demandant l'égalité des traitements, vous vous mettez vous-mêmes à la porte ; à traitement égal, on préférera un instituteur. » Et les pauvres régentes, se voyant déjà sans place et sans pain, se déclarent satisfaites de leur sort actuel. Permettez-moi quelques réflexions.

1<sup>o</sup> Les institutrices seront toujours « meilleur marché » ; elles économisent le traitement d'une maîtresse d'ouvrages ; elles seront payées durant toute leur carrière comme célibataires, tandis que les instituteurs mariés auront un traitement plus élevé.

2<sup>o</sup> L'augmentation des traitements assurera peut-être un recrutement suffisant des instituteurs. Seront-ils assez nombreux pour remplacer toutes les institutrices, ou même seulement un certain nombre d'entre elles ?

3<sup>o</sup> L'introduction de l'enseignement ménager créera d'ailleurs un certain nombre de nouveaux postes réservés exclusivement aux institutrices.

4<sup>o</sup> L'Etat, qui nous payera, espérons-le, conservera à chacun le poste qui lui convient et maintiendra certainement les institutrices partout où elles sont nécessaires.

Et quant à la pension de retraite, peut-on traiter inégalement ceux et celles qui ont accompli semblable carrière, avec les mêmes obligations et dans le même but ?

(*Communiqué par A. Roulier.*)

M. P.

**Groupe d'études pédagogiques.** — Le 3 mars 1919, s'est fondé à Lausanne, un « Groupe d'études pédagogiques » ayant pour but l'étude de tous les problèmes que posent l'éducation et l'instruction de la jeunesse.

Il est composé de personnes se rattachant aux divers ordres d'enseignement,

ce qui le distingue nettement de nos conférences d'instituteurs et donne à ses débats un intérêt très grand. Depuis longtemps, on désirait, de part et d'autre, cette collaboration de milieux divers permettant un échange d'idées fructueux et capable à la longue d'harmoniser nos institutions scolaires séparées les unes des autres par un trop large fossé.

Le Groupe d'études désire élargir encore son cercle de relations, car le temps est révolu où les questions scolaires n'intéressaient que les spécialistes. La presse et le public ont ouvert la tour d'ivoire et demandent à examiner ce qui s'y passe et à être entendus de ceux qui l'habitent. La voix de l'opinion devient toujours plus puissante et plus impérieuse ; si donc, le corps enseignant ne veut pas être ignoré, s'il ne veut pas se voir imposer des lois et des programmes qu'il juge incompatibles avec la prospérité de l'école, il faut que, prenant part au mouvement, il s'efforce de mettre son expérience au service des bonnes volontés qui cherchent les réformes nécessaires et le meilleur progrès.

Depuis sa fondation, le Groupe d'études pédagogiques a entendu et discuté d'excellents travaux. Nous citerons l'intéressant débat dans lequel MM. Briod et Biermann, professeur, ont opposé leurs idées sur l'enseignement de la géographie ; le judicieux travail de M<sup>me</sup> Friedli sur le classement d'après les aptitudes ; l'analyse, très goûtee, des ouvrages français : « L'éducation de Zoretti » et « L'université nouvelle », par les « Compagnons », que nous a donnée M. Savary, directeur ; enfin les études sur l'éducation post-scolaire présentées par M. Delay et M<sup>me</sup> Brélaz.

Ce dernier sujet n'étant point épuisé sera repris dans notre prochaine séance ; le Groupe tient, avant tout, à l'étude aussi complète que possible de chaque question.

Prochainement, nous aurons à nous occuper du raccordement, puis de la révision de la loi sur l'instruction publique, du règlement et du plan d'études, d'autres questions plus générales aussi.

Le Groupe d'études pédagogiques serait heureux de voir venir à lui un grand nombre de personnes dont les avis seraient précieux. Les séances ont lieu à l'Ecole normale à 8 h. 15 du soir. La prochaine est fixée au lundi 1<sup>er</sup> décembre prochain. A l'ordre du jour : Les cours post-scolaires et l'orientation professionnelle de la jeunesse. La discussion sera introduite par un travail de M. Duvaud, instituteur.

P. M.

#### CHRONIQUE GENEVOISE

**Traitements du corps enseignant.** — *L'Éducateur* du 18 octobre a indiqué les propositions d'augmentation des traitements des fonctionnaires de l'instruction publique, faites par le Conseil d'Etat de Genève au Grand Conseil. Voici maintenant les décisions définitives prises par le Grand Conseil, énumérées dans le même ordre pour permettre les comparaisons. Nous rappelons que pour chaque catégorie de fonctionnaires, le traitement est formé d'un traitement initial, et d'augmentations annuelles pendant une certaine période.

**Maitresses des écoles enfantines.** — Traitement initial : fr. 4000. — Traitement après 12 augmentations annuelles de fr. 100 : fr. 5200.

**Ecoles primaires.** — Régents et régentes. Traitement initial : fr. 5200. Trai-

tement après 12 augmentations annuelles de fr. 200 : fr. 7600. Il est accordé un supplément de traitement de fr. 180 ou fr. 360 par an aux régents et régentes des communes rurales, suivant la distance de celles-ci à la ville. Toutefois, les fonctionnaires mariés, titulaires dans ces communes, ne toucheront ensemble qu'une allocation supplémentaire. D'autre part, les régents mariés et dont l'épouse n'est pas fonctionnaire dans l'enseignement public, les veuves (régentes et maîtresses de l'Ecole enfantine) toucheront, s'ils ont des enfants mineurs, un supplément annuel de fr. 400.

*Enseignement secondaire.* — Le traitement varie suivant la branche, suivant le nombre des heures par semaine et suivant qu'il s'agit de l'enseignement secondaire inférieur, moyen ou supérieur. Traitement initial : fr. 6500 à fr. 8800. Traitement après 12 augmentations annuelles de 2 % chacune : fr. 8000 à fr. 11 000.

*Université.* — Le traitement peut s'élever à fr. 15 000 pour les professeurs ordinaires et à fr. 7500 pour les professeurs extraordinaires. Les normes sont fixées par un ordre de service du Département de l'Instruction publique.

On voit que le Grand Conseil, d'ailleurs en plein accord avec le Conseil d'Etat, a modifié, dans un sens favorable aux fonctionnaires, plusieurs des dispositions du projet primitif.

Enfin le Grand Conseil a accepté la modeste augmentation proposée par le Conseil d'Etat pour les écolages payés par les élèves et étudiants au Collège, à l'Ecole supérieure des jeunes filles et à l'Université. R.

**Deux démissions.** — Le corps enseignant a appris avec peine la démission récente de Mme Ballet, et, quelques jours plus tard, celle de Mme Picker, l'une et l'autre données pour cause d'âge et de santé. Ces deux fonctionnaires, des plus qualifiées, ont rendu d'éminents services à l'école genevoise. Elles n'étaient pas seulement estimées et respectées, elles étaient encore profondément aimées ; aussi, leur départ cause-t-il d'unanimes regrets. On était tellement habitué à les voir dans les écoles qu'on s'imaginait qu'elles ne les quitteraient jamais. Aujourd'hui, leur place est vide et le vide ne sera pas facile à combler.

Entrée dans l'enseignement en 1877, Mme Ballet dirigea pendant plusieurs années une classe primaire au Grand-Saconnex. Un séjour qu'elle fit en Allemagne (1888-89), où elle s'initia aux méthodes nouvelles d'enseignement de la gymnastique, dirigea son activité de ce côté. Elle suivit les cours de gymnatique suédoise du Dr Jentzer, puis résolut d'aller étudier la méthode à la source même, à Stockholm, où elle se rendit à trois reprises à partir de 1895. Entre temps, elle était devenue maîtresse, puis inspectrice de gymnastique, et avait fondé la Société genevoise d'éducation physique. C'est à elle, principalement, qu'on doit le développement si rapide et si bienfaisant qu'a pris à Genève l'enseignement de la gymnastique aux jeunes filles.

En 1913, elle demanda à être déchargée de l'inspection des classes, et laissa à Mlle Valencien le soin de continuer son œuvre, mais elle ne cessa de s'intéresser de très près à la marche et aux progrès de cet enseignement. Ces dernières années, c'est de la direction des classes spéciales, destinées aux enfants retardés ou anormaux qu'elle s'occupa surtout. Cette tâche l'attirait ; en 1915, à côté des

classes existantes, elle ouvrit l'école spéciale de Varembé, où les jeunes garçons trouvent, avec l'enseignement, d'excellents maîtres, les avantages de la campagne et du plein air et, plus récemment, elle faisait paraître le premier fascicule d'une nouvelle méthode de lecture et d'orthographe, à l'usage des enfants arriérés, qui a reçu l'approbation d'une commission intercantonale et de la conférence des chefs des Départements de l'Instruction publique de la Suisse romande. Nous espérons que la suite de cette publication si utile verra prochainement le jour.

C'est à l'inspection de l'enseignement général que M<sup>me</sup> Picker a principalement consacré ses forces et ses remarquables aptitudes. A un certain moment de sa carrière, elle s'est particulièrement intéressée à une branche spéciale du programme primaire, à la couture ; elle fut même chargée par le département de l'Instruction publique de Fribourg de donner un cours normal de couture aux institutrices de ce canton ; elle a publié, en collaboration avec M<sup>me</sup> Beausire, un manuel de coupe et de confection. Mais c'est avant tout l'éducation, dans sa plus large acception, qui a retenu ses pensées, et c'est à la noble tâche du perfectionnement intellectuel et moral de la jeunesse qu'elle s'est donnée tout entière.

M<sup>me</sup> Picker est entrée dans l'enseignement en 1871. A cette époque, tout n'était pas rose dans la vie de l'institutrice à ses débuts ; elle devait, pour remplacer ses collègues absentes, courir la campagne genevoise en toute saison, en hiver par la neige, et les tramways n'existaient pas. M<sup>me</sup> Picker aime à raconter ces commencements de sa carrière, pour montrer les améliorations survenues, sous tous les rapports. Aux Pâquis, sa classe compta jusqu'à 68 élèves. Cela ne l'empêchait pas de travailler et de s'instruire en dehors de l'école. Elle écrivait dans *l'Éducateur*, et dans une autre revue pédagogique qui était très goûtée : *l'Ecole*. Elle organisait aux Pâquis les premières classes gardiennes. Elle dirigeait une société de chant qui groupait ses anciennes élèves, et plus tard on la verra, forte de cette expérience, entreprendre une campagne pour substituer la musique sur la portée à la musique chiffrée que Genève avait conservée.

En 1895, le Conseil d'Etat lui confia l'inspection des divisions inférieures de l'école primaire. C'était la première fois qu'une femme était appelée à un poste semblable. La première inspectrice primaire fut à la hauteur de sa tâche. Elle devint l'âme de la phalange de maîtresses et du petit monde d'élèves placé sous sa direction. Elle chercha à améliorer le raccordement entre l'école enfantine et les degrés inférieurs de l'école primaire. Elle créa les classes spéciales pour enfants arriérés et anormaux, même une classe du soir pour les petits ramoneurs. Elle organisa les musées scolaires de sa circonscription. Enfin, en 1909, elle fut spécialement chargée de l'inspection des classes primaires de jeunes filles de la Ville, fonctions qu'elle conserva jusqu'à ces jours derniers.

Ainsi, ces deux femmes d'élite, M<sup>me</sup> Picker et M<sup>me</sup> Ballet, terminent en même temps leur belle et féconde carrière dans l'enseignement public genevois. Elles ont aimé avec passion leur tâche et l'ont accomplie avec joie, trouvant dans leur labeur même, dans le bien qu'elles répandaient autour d'elles, leur meilleure récompense. L'une et l'autre peuvent être assurées que tous ceux qui ont travaillé avec elles leur garderont le meilleur et le plus affectueux souvenir. Nous leur souhaitons de longues années de repos et de bonheur. R.

**L'autonomie des écoliers.** — La conférence que M. Adolphe Ferrière a donnée le 11 novembre, à l'Aula de l'Université de Genève, sous les auspices du Comité indépendant de réforme scolaire, a porté sur l'application à l'école de la méthode du self-government, dont M. Albert Chessex a entretenu à plusieurs reprises, et d'une façon si intéressante, les lecteurs de l'*Educateur*. M. Ferrière partage l'opinion de Rousseau lorsqu'il dit que l'enfant est né bon et que c'est l'école, les mœurs, la société qui le déforment. Partant de ce principe, il estime que le meilleur moyen de cultiver les facultés propres de l'enfant est de le laisser se développer selon sa nature. Il faut faire collaborer les élèves au gouvernement de la classe, leur accorder l'autonomie et les organes qui en dérivent, par analogie avec nos institutions politiques : conseils d'élèves, droit de référendum, landsgemeinde des différentes classes pour les décisions d'ensemble, etc. Les expériences faites prouvent que les élèves y gagnent un réel contentement, de la bonne humeur, plus de maîtrise de soi, sans que le maître y perde rien de sa dignité et de son influence. Mais qui dit autonomie ne dit pas indépendance, et M. Ferrière s'est lui-même élevé contre les exagérations de doctrine qui conduiraient à charger les enfants de responsabilités trop lourdes pour leurs faibles épaules.

**Les programmes d'enseignement.** — Dans la même série de conférences, c'est à M. le professeur Frank Grandjean qu'incombait la tâche de parler, le 18 novembre, des programmes d'enseignement. M. Frank Grandjean enseigne la philosophie, le latin et le français au Gymnase de Genève. Ses études et ses travaux portent essentiellement sur la philosophie et il a publié, sous le titre : « Une révolution dans la philosophie », un exposé critique de la doctrine de Bergson, qui a été très remarqué. Mais ce n'est pas seulement un érudit, c'est aussi un poète; récemment la Fondation Schiller lui a décerné un prix pour son œuvre : « L'Epopée du solitaire ». Enfin, il y a peu de jours, il a obtenu le doctorat ès lettres à la suite d'une dissertation et d'examens très brillants.

Sa conférence avait principalement pour but de prouver la nécessité d'une révision du programme du Collège. Il a montré que la tendance à considérer le programme d'enseignement (avec un P majuscule), comme étant à peu près immuable, est une entrave au progrès des études. Le programme doit évoluer avec le mouvement des idées. Mais M. Grandjean s'est défendu d'être un bolchéviste de l'enseignement, et il a déclaré que cette révision doit être étudiée et mûrie. Après lui, M. Frank Choisy, président du Comité, a résumé les thèses des cinq conférenciers qui s'étaient succédé à la tribune.

R.

**U. I. P. G. Assemblée plénière du 20 novembre.** — *La question des examens, traitée à notre assemblée plénière du 20 novembre*, se pose aujourd'hui à tous les degrés de notre enseignement ; elle a suscité chez nous une discussion suggestive entre partisans et adversaires de leur suppression. M. Malche, directeur de l'enseignement primaire, participait à notre conférence ; il ne ménagea point « le dieu invisible qui continue d'exercer son influence maligne sur l'école ». Classer les élèves d'après leur degré d'instruction, vérifier leur culture générale, exercer un contrôle sur l'enseignement, telles sont les fonctions de l'examen ; il n'est propre à aucune. M. Malche et M. Duvillard, qui avait introduit la question, l'ont démontré sans peine.

L'examen est apparu au cours de la discussion ce qu'il est en réalité : l'arc-boutant d'une pédagogie qui sacrifie quelque peu aux apparences. Est-ce éduquer, est-ce affiner la conscience et fortifier la volonté de soumettre l'enfant à des tâches qui n'exercent pas ses capacités latentes ? Telle est la question qui dominait le débat. Les partisans de l'examen semblent admettre la vertu éducative des dictées et des problèmes.

Il est émis le vœu qu'un essai de suppression des examens soit tenté pendant deux ans dans les écoles primaires.

*Equivalence des brevets.* — Les conclusions du rapport de M<sup>me</sup> Moret et de M. Aubert sont adoptées.

La section pédagogique du gymnase de Genève confère un certificat de maturité qui donne accès à la plupart des facultés universitaires suisses. Le brevet pédagogique des écoles normales suppose une préparation professionnelle. Il n'est pas l'équivalent du certificat de maturité qui représente des études plus générales : aux quatre années passées au gymnase viennent en effet s'ajouter, pour les futurs instituteurs genevois, deux ans au minimum de stage dans les écoles. Ce stage est considéré comme une préparation professionnelle.

E. L.

**Une lettre.** — Posé pour la première fois, il y a cinquante-trois ans déjà, le principe de l'égalité des salaires vient d'être consacré à Genève par l'élaboration de la loi du 5 novembre, concernant les nouveaux traitements des fonctionnaires de l'enseignement.

Défendu très énergiquement en 1896 par Georges Favon et Adolphe Gros, décédés, et par M. le conseiller d'Etat J. Ratty, ce principe a été ratifié ce 5 novembre 1919, par MM. les conseillers d'Etat et les députés au Grand Conseil, à une très forte majorité.

La nouvelle échelle des salaires accorde aux régents et régentes, sous-régents et sous-régentes et stagiaires des deux sexes, l'égalité absolue. En outre, une indemnité spéciale de fr. 400 est allouée aux chefs de famille *des deux sexes*, soit aux régents et sous-régents ayant des enfants mineurs (si leur femme n'est pas fonctionnaire), et aux régentes et sous-régentes, veuves, et mères d'enfants mineurs.

Nous avons été heureuses de rencontrer dans notre corps législatif des hommes à l'esprit large et d'une courtoisie parfaite.

Que notre réussite serve d'appui à des collègues femmes d'autres cantons et d'autres professions, partout où l'égalité de responsabilité et de travail peut être démontrée ! Cela nous sera une joie très grande et que nous souhaitons.

Au nom du Comité pour l'égalité des salaires :

*La Présidente : M. GRANGE.*

---

#### CHRONIQUE JURASSIENNE

**Une école d'agriculture dans le Jura.** — Dans leur assemblée du 9 novembre, les bourgeois de Del mont ont décidé de céder à l'Etat de Berne, pour le prix de 250 000 fr., la belle plaine de la Communance en vue d'y installer l'école d'agriculture à créer dans le Jura. La Bourgeoisie livrera en outre gratui-

tement cinq cents mètres cubes de bois à prendre dans ses forêts et toute la pierre nécessaire à la nouvelle construction.

C'est là un geste généreux dont profitera également le corps enseignant primaire. La position centrale de Delémont permettra l'organisation de cours spéciaux destinés aux instituteurs des cours complémentaires. L'école complémentaire d'aujourd'hui doit avoir une tendance agricole ou professionnelle et ne plus se contenter de répéter les matières du programme primaire.

L'organe des cours complémentaires, le *Jeune Citoyen* de Lausanne, montre la voie à suivre, mais il faut que nos instituteurs puissent se mettre au courant des progrès réalisés et des méthodes éprouvées. L'école d'agriculture à créer à Delémont leur offrira tous ces avantages.

H. GOBAT.

**Parlamento.** — On nous demande de publier le communiqué suivant :

A partir de ce jour, le prix de l'opuscule (tome I<sup>er</sup>) est fixé comme suit : 4 exemplaires, port payé 1 fr., pour les membres du corps enseignant. 2-10 exemplaires : 80 cent. ; au delà de 10 : 70 cent.

Les collègues disposés à nous encourager dans la diffusion de notre opuscule, seraient bien aimables, non seulement en souscrivant à notre œuvre et en la faisant connaître autour d'eux, mais aussi, quand la chose est possible, en nous envoyant leurs dons, même les plus modestes, ainsi qu'en se chargeant des commandes et de la distribution des exemplaires souscrits.

C'est là mon dernier appel à la solidarité. Puisse-t-il être entendu ! S'il l'est, comme nous l'espérons, il nous sera possible de faire paraître le tome II, volume de 100-150 pages, suivant les fonds disponibles.

St-Imier, le 22 novembre 1919.

V. FERRIER, professeur retraité.

#### TRIBUNE LIBRE, FAITS ET OPINIONS

#### Quelques réflexions sur la dernière assemblée des délégués de la S. P. V.

Chacun a pu lire dans l'*Educateur* du 15 novembre un compte rendu succinct de la dernière assemblée de délégués. Les instituteurs retraités ne seront pas contents, il s'en faut, des résultats de leur requête tendant à améliorer leur situation. Ils sont, hélas ! les vieux serviteurs d'une cause ingrate entre toutes ; mais ils s'attendaient peut-être déjà à des désillusions, leur carrière entière leur ayant enseigné le long support. Rendons acte aux délégués qui ont protesté. Ils ont protesté, c'est bien, et la question est classée.

Les cours complémentaires se donnant cet hiver comme précédemment, nos représentants demandent tout de même que le prix de l'heure soit porté à fr. 4 ou que les dits cours n'aient pas lieu le samedi après-midi. C'est un peu du marchandage. Quand toutes les corporations jouissent ou vont jouir du samedi après-midi libre, pouvons-nous, instituteurs, en être privés après une semaine de leçons ? Nous tiendrions davantage à une question pécuniaire qu'à un principe général ? Cependant, une chose est acquise ; la rétribution horaire sera de fr. 2,50 et l'on passe à autre chose.

La ligue suisse des traitements fixes n'a pas l'heure de plaisir à nos collègues,

ce qui est évidemment leur droit. On s'en méfie presque autant que de la gale. On répugne à frayer avec des fédéraux, les cheminots pour ne pas les nommer, qui ont participé à la grève générale et sont indirectement responsables de la mort de nombreux soldats. En attendant, les cheminots sont bien payés et rient de nous. Tous nous sommes convaincus de la nécessité de lutter énergiquement pour améliorer notre situation matérielle. La ligue suisse des T. F. poursuivant un but politique, nous dit-on, écartez-vous en. Si je comprends bien, c'est donc une lutte économique préconisée unanimément et d'autre part une lutte politique combattue. Mais où commence celle-ci et où finit celle-là ? Bien heureusement, un délégué nous sauve de ce dilemme : Faites de la bonne politique, verte ou noire, mais fuyez la rouge !

Nous assistons à notre époque à des transformations sociales si rapides qu'elles nous inquiètent même. L'esprit syndical remue et fait agir toutes les corporations. Les professionnels de l'enseignement seuls, dont nous sommes les plus nombreux, refusent de s'atteler à ce char qui ne leur dit rien qui vaille. Leur immobilisme ne laisse pas que d'être très utile au gouvernement dont ils dépendent. Et je n'aurai garde de dire que si nos moyens d'action ne se modifient assez pour être à la hauteur des temps, nos buts sont encore lointains.

En terminant, je ne doute pas que ces lignes me vaillent l'appellation de grincheux ou celle, beaucoup plus grave, de bolchéviste. PAUL VODOZ.

---

## PARTIE PRATIQUE

---

### UNE EXPÉRIENCE DE SELF-GOVERNMENT SCOLAIRE<sup>1</sup> (Suite.)

#### Le premier essai.

##### DES SANCTIONS PÉNALES ET DU DROIT DE PUNIR

###### II

C'est aux difficultés que rencontre l'accomplissement des fonctions judiciaires dans une petite république scolaire que nous avons consacré notre dernier article. Dans ce domaine comme dans les autres, le départ du maître est venu arrêter l'expérience ; nous n'avons pas pu nous rendre compte de ce qu'aurait donné le remplacement du tribunal par l'assemblée générale, cette décision n'ayant été prise qu'à la veille de notre départ. Mais nous n'avons pas encore épuisé le sujet des sanctions pénales.

Les eufs qui élaborent un code répressif, savent qu'ils suspendent une épée de Damoclès au-dessus de leur tête. Il semblerait donc logique de les voir proposer des pénalités légères, des punitions bénignes. Or on sait qu'il n'en est généralement rien : les enfants sont à l'ordinaire plus sévères que les adultes. Le fait est bien connu. Mes élèves de Brenles n'ont pas échappé à la règle commune. Je voudrais le montrer ici, en racontant ce qui s'est dit et fait dans les premières assemblées où nous avons abordé ces questions. Un médecin et éducateur lausannois déclarait avoir *froid dans le dos* à l'ouïe de quelques-unes des

<sup>1</sup> Voir *Educateur* des 11 et 25 janvier, 22 février, 19 avril, 31 mai, 28 juin, 23 août, 18 octobre et 1<sup>er</sup> novembre 1919.

propositions faites par mes élèves ; c'étaient pourtant des enfants fort bien intentionnés et qui n'avaient certainement rien de l'âme d'un tortionnaire ! On remarquera que les propositions extrêmes, les pénalités exagérées ne supportent pas l'épreuve des débats et qu'en définitive, si les idées individuelles sont souvent peu raisonnables, il n'en est point de même des décisions prises en dernier ressort par l'assemblée.

La question des pénalités à fixer se posa pour la première fois à la landsgemeinde du 7 juin 1909, après deux mois de self-government. Il s'était produit depuis le début de l'année scolaire un nombre assez grand d'oublis de toute sorte : l'un oubliait un livre, l'autre un cahier, le troisième un devoir. Nous étions tous d'accord sur la nécessité d'un remède. Chacun se rendait compte de l'importance qu'il y avait à prendre l'habitude de ne pas oublier, afin que l'on puisse compter sur lui. Il fallait maintenant trouver une pénalité efficace. Efficace, mais aussi proportionnée à la faute commise ; et un entretien préalable avait établi que la faute étant peu grave en elle-même, il conviendrait d'écartier les sanctions trop sévères.

Les peines suivantes furent proposées à l'assemblée :

1. Retenue d'un quart-d'heure.
2. Mise au ban des jeux.
3. Amende de cinq centimes.
4. Mise au ban des conversations.
5. Faire trois temps d'un verbe par écrit.
6. Balayer la salle d'école.
7. Suppression des récréations pendant une journée.
8. Arrêts d'une heure le dimanche.

Les citoyens firent observer tout d'abord que la mise au ban des jeux ou des conversations était une peine beaucoup trop grave en l'occurrence ; ces deux propositions furent immédiatement écartées. Il en fut de même des arrêts d'une heure le dimanche. Quant à l'amende de cinq centimes, on fit remarquer qu'elle pouvait être injuste ; en dépit des apparences, elle frapperait inégalement les citoyens. Ceux qui disposaient ordinairement de quelque monnaie payeraient sans sourciller, mais qu'en serait-il des autres ? Quelqu'un objecta d'autre part que l'amende atteindrait souvent les parents plus que les enfants eux-mêmes. Cette peine fut éliminée aussi. En ce qui concerne la privation des récréations, le maître déclara qu'elle était contraire au règlement cantonal ; elle fut alors retirée par son auteur.

On s'en tint là au premier débat. Un second débat devait choisir entre les numéros 1, 5 et 6. On élimina d'abord le balayage, puis la retenue d'un quart d'heure. Il fut donc décidé que ceux qui oubleraient quoi que ce soit écriraient trois temps d'un verbe dans le cahier d'orthographe. Cette pénalité entra immédiatement en vigueur.

Une autre question donna lieu dans les mêmes assemblées à une décision analogue. Nous nous étions beaucoup occupés de la tenue des élèves pendant les leçons. Mais la pratique laissait encore à désirer, du moins chez certains élèves, bien que tous eussent parfaitement compris *pourquoi* il fallait s'efforcer d'avoir

une bonne tenue en lisant et en écrivant. La landsgemeinde eut à choisir entre les peines ci-après :

1. Copier 20 fois : il faut se bien tenir (Suzanne).
2. Une heure de retenue (Emile).
3. Arrêts d'une heure le samedi après-midi (John).
4. Se tenir debout un certain temps pendant une leçon orale (Elise et Justin).
5. Recevoir des coups sur les doigts (Maurice).

Cette dernière idée, émise par un garçon de dix ans, fit sourire. Elle fut écartée tout de suite. Les arrêts du samedi après-midi subirent un sort identique. Ils furent jugés hors de proportion avec la faute commise. L'heure de retenue fut réduite à 15 minutes. Quant à la copie proposée par Suzanne, quelqu'un remarqua, non sans malice, qu'en la faisant l'élève puni aurait peut-être une mauvaise tenue et qu'ainsi nous n'aboutirions qu'à aggraver le mal au lieu de le guérir. C'est la proposition d'Elise et de Justin qui fut jugée la meilleure ; en permettant d'exiger de l'élève une tenue exemplaire, elle contribuait directement à le corriger, à le redresser. On en fixa la durée à dix minutes et tout le monde s'y rallia.

Une décision du même genre fut prise le 9 janvier 1910, après neuf mois de pratique du régime de l'autonomie. Il s'agissait de trouver une pénalité pour lutter contre le bruit (une boîte tombe, un couvercle de pupitre se ferme en claquant, etc.), qui venait parfois troubler les leçons ; on sait que dans les classes à deux ou trois degrés, le silence est particulièrement nécessaire. Ici l'expérience acquise joua déjà un rôle appréciable ; aucune proposition saugrenue ne fut faite à l'assemblée. Je néglige les détails ; on proportionna la peine au peu de gravité de la faute, et les « délinquants » furent astreints à faire un « livret » par écrit.

Je ne veux pas clore ce chapitre des sanctions pénales sans en signaler une qui a donné à Brenles d'excellents résultats<sup>1</sup>. C'est la simple dénonciation publique faite par un chef à la landsgemeinde. L'élève fautif se sent l'objet de la réprobation générale ; il est désavoué par l'opinion publique. Il y a là, quoi qu'il n'y paraisse guère, une sanction singulièrement efficace.

ALBERT CHESSEX.

---

### POUR LES PETITS L'écureuil.

*Se procurer, si possible, un écureuil naturalisé ; à défaut, images et gravures.*

Connaissez-vous cet animal ? où l'avez-vous vu ? — Sur les arbres dans la forêt. Que faisaient les écureuils ? — Ils sautaient de branche en branche presque aussi légèrement que des oiseaux ou courraient avec agilité le long des troncs d'arbres. Que remarquez-vous en regardant cet animal ? — Sa queue : elle est très longue, garnie de poils longs et soyeux, elle est touffue. L'écureuil la tient souvent dressée au-dessus de son corps comme un panache. Quelle est la couleur de ses poils ? — Brun roux, excepté sous le ventre qui est blanchâtre ou gris. Le pelage varie suivant les saisons (plus épais en hiver), l'âge des écureuils et le pays où ils vivent, mais il est toujours brillant et vif de tons. Quelle est la gros-

<sup>1</sup> Voir pour la privation des « droits civiques », notre article du 23 août dernier.

seur de l'écureuil ? — A peu près celle d'un petit chat. Sa forme est gracieuse, élancée. Comment est la tête ? — Petite, fine, pointue ; les oreilles ont la forme d'un cornet, elles se terminent par une petite touffe de poils ; les yeux sont brillants ; les joues sont garnies de moustaches (poils raides et longs) ; la bouche a, en avant, des dents longues et très plates (rappeler les dents du lapin) qui permettent à l'écureuil de ronger. Comment sont les pattes ? — Fines, ce qui donne de la légèreté à l'animal ; les pattes de derrière sont plus longues que celles de devant, aussi l'écureuil peut-il faire de très grands sauts ; les doigts sont garnis de griffes dures, recourbées et pointues qui lui permettent de s'accrocher à l'écorce des arbres.

Les écureuils vivent dans les arbres sur lesquels ils font des nids à l'aide de branchettes, de feuilles, de mousses. Ils se nourrissent de fruits, de graines (noisettes, faines). En été, ils accumulent dans des troncs d'arbres des graines et des fruits durs qui seront leurs provisions pour l'hiver. Parfois aussi ils mangent les bourgeons, les jeunes pousses et commettent ainsi quelques dégâts dans les forêts.

(*Journal des instituteurs.*)

#### VOCABULAIRE

*Degré moyen.*

#### VIII. Ses, ces.

TEXTE : *Charlemagne* (8<sup>e</sup> lecture ; Rosier, *Histoire*, page 18).

Lorsque Charlemagne monta sur le trône, la Suisse et les pays voisins étaient divisés entre un grand nombre de guerriers, de nobles qui n'obéissaient pas toujours au roi. Chaque propriétaire se regardait comme le seul maître sur ses terres. Charlemagne força tous ces petits seigneurs à reconnaître son autorité. Grâce à ses armées, il fit régner l'ordre dans son royaume... Il chargeait des hommes de confiance de faire de grandes tournées à travers ses Etats.

OBSERVATIONS : Faisons remarquer que dans : *ses terres*, *ses armées*, *ses Etats*, *ses est un possessif* comme le mot *son* dans *son royaume*. Mais dans : *ces petits seigneurs*, *ces* sert à *indiquer* de qui on parle ; c'est un *adjectif démonstratif*.

Lisons maintenant le texte en mettant *au singulier* les mots écrits en italique ; nous aurons :

Le propriétaire se regardait comme le seul maître sur *sa terre*. — Charlemagne força *ce* petit seigneur. — Grâce à *son* armée. — À travers *son* Etat. — À la fin du même chapitre, nous trouverions encore : *ces* luttes étaient sanglantes ; *au singulier* : *cette* lutte... etc.

Nous voyons que *ses est le pluriel de son ou de sa* et *ces est le pluriel de ce, cette ou cet*.

RÉSUMÉ : **Ses**, adj. possessif, **est le pluriel de son ou de sa**. — **Ces**, adj. démonstratif, **est le pluriel de ce, cet ou cette**.

EXERCICES : a) Chercher dans un chapitre lu les mots *ses* ou *ces* et les expliquer. Par exemple : dans *Rodolphe de Habsbourg*, *idem*, page 25, nous trouvons :

Sa famille accrut *ses* possessions ; un de *ses* biographes ; se rafraîchir à *ses* frais ; chacun chercha à étendre *ses* domaines ; la ville lui ouvrit *ses* portes, etc.

b) Le maître fait *mettre au pluriel et épeler* les déterminatifs et les noms en italique :

Son ambition était grande. — On cite de lui *ce trait*. — Ce prince déclara la guerre à Pierre de Savoie. — De ce côté il éprouva un échec. — Il aida Zurich dans sa lutte contre les seigneurs. — Rodolphe profita de sa victoire. — Son projet était presque réalisé, mais son œuvre ne devait pas durer.

c) Faire des phrases dans lesquelles il y aura *ses, ces*.

d) DICTÉE : *La vallée de Joux*. — La vallée de Joux est la plus grande du Jura vaudois. Elle est connue par ses lacs, dont les eaux s'écoulent par des entonnoirs, c'est-à-dire des fissures ouvertes dans la roche calcaire. Par ces crevasses, les eaux se déversent en grondant dans l'intérieur de la montagne.

Mais la vallée de Joux est surtout réputée pour son air vif et tonique, ses verts pâturages, ses combes fleuries, ses villages prospères, sa population travailleuse et ses nombreuses industries. Cependant, sa vraie richesse, ce sont ses merveilleuses forêts de sapins et de hêtres. Celle du Risoux, par exemple, longue de trente cinq kilomètres, est une des plus belles de la Suisse. Ces vastes et sombres étendues, les eaux bleues des lacs et les montagnes verdoyantes forment un tableau des plus paisibles et des plus reposants.

- PRÉPARATION ET VOCABULAIRE : 1<sup>o</sup> le pâturage, la forêt, le hêtre, tonique ; — 2<sup>o</sup> entonnoir, fissure, crevasse, travailleuse, merveilleuse, richesse — 3<sup>o</sup> Joux, Risoux, Jura ; — 4<sup>o</sup> grondant, verdoyant, reposant ; — étendue ; — 5<sup>o</sup> c'est-à-dire, par exemple, cependant ; — 6<sup>o</sup> Revision de *l'accord des adjectifs*.

(A suivre.)

J. T.

## COMPOSITION FRANÇAISE

### I. — Une bicyclette.

1. *Les roues*. — Elles sont d'égale dimension. La jante est en bois. Les rayons sont en acier. La roue est entourée d'un tube de caoutchouc gonflé d'air (l'enveloppe, le pneumatique).

2. *Le cadre*. — Il est formé de tubes d'acier recouverts de vernis noir. Il porte les roues et le pédalier à sa partie inférieure ; en haut et en avant, le guidon mobile qui dirige la bicyclette et se termine par des poignées en bois ; en arrière, la selle, sur laquelle s'assied le cycliste.

3. *Le pédalier* qui comprend les pédales, la roue dentée (pignon) et la chaîne.

4. *Comment fonctionne la bicyclette*? — Le cycliste appuie sur les pédales. Leur mouvement est transmis par la chaîne et par les pignons à la roue d'arrière et, par là, à toute la machine.

### II. — Un débutant présomptueux.

Une petite scène qu'il sera facile de faire imaginer. Une chute de bicyclette causée par la vanité. On causera gaiement. Les enfants se raconteront l'histoire quand ils y auront été préparés par la conversation générale. Puis ils écriront et compléteront le développement ci-dessous.

Victor pédaient fièrement. Il avait, la semaine précédente, fait ses premiers essais. A la vérité, s'il ne balançait presque plus, il avait encore l'air d'un cycliste en bois et, au moindre coup d'œil à droite ou à gauche, il perdait l'équilibre et la direction.

Peu importe si on le regarde, il croit qu'on l'admirer. On doit l'admirer. Et

que serait-ce donc s'il lâchait le guidon. Après tout, ce n'est pas si difficile, d'autres le font bien. Allons-y ! Et il lâcha tout. Mais patatras ! à l'instant bicyclette et bicycliste chaviraient l'un dans l'autre avec un bruit de ferraille.

Bien vite il se leva, n'osant regarder autour de lui, et il fila tout penaud.

**ECOLES PRIMAIRES DU CANTON DE GENÈVE**  
**Examens annuels de 1919.**

## ARITHMÉTIQUE.

*Classes faibles. — Ecrire les questions au tableau noir.*

34	25	64	70
26	39	<u>— 39</u>	<u>— 45</u>
8	4		
32	28		
+	5	+ 7	
8 + 4 — 9 =		16 = 9 + ..	
7 + 6 — 5 =		18 = .. + ..	

$$2 \text{ semaines} + 5 \text{ jours} = \dots \text{ jours.}$$

3 écus + 2 pièces de fr. 2 = ..... francs.

<i>1<sup>re</sup> année.</i>	— 16 jours	8 francs	45 œufs	60 oranges.
	27 ")	17 "	— 21 "	— 37 "
	9 "	39 "		
	+ 15 "	+ 7 "		

15 œufs font . . . . . douzaines et .. œufs.

2 semaines et 4 jours font. . . . . jours.

4 pièces de fr. 2 et un écu font . . . francs.

Pour payer fr. 18, il faut donner . pièces de fr. 2.

3 timbres de 5 centimes coûtent . . . centimes.

1 année et 5 mois font . . . mois.

ée. = 67 456 70%

$$\begin{array}{r}
 29 \\
 \times 27 \\
 \hline
 203 \\
 + 5 \\
 \hline
 219
 \end{array}$$

2 mètres et 25 centimètres d'étoffe à fr. 8 le mètre coûtent. . . . francs.

3 écus, 4 pièces de 25 centimes et 6 pièces de 50 centimes font . francs.

Un marchand apporte au marché 3 douzaines et demie d'œufs. Il casse 3 œufs revend ceux qui restent 25 cent. l'œuf. Combien reçoit-il ?

*3<sup>e</sup> année. — L'addition sera dictée.*

47 40714

**7216**      **8925**      **X 59**

**542**

**8045**      Faites la preuve de la division.

**+ 7**

Une ouvrière qui gagne 80 centimes par heure travaille 9 h. par jour. Combien lui restera-t-il après 6 jours de travail si elle a dépensé fr. 38,50 ?

156 oranges ont coûté fr. 31,20. Quel est le prix de la douzaine ?

4<sup>e</sup> année. — 1. Divisez 364,26 par 7,8.

2. Combien 620 décalitres font-ils d'hectolitres ?

3. J'achète du vin à raison de fr. 180 l/hectolitre. A combien revient la bouteille de 7 décilitres ?

4. Le prix d'achat de 4 kg. de beurre est de fr. 31. Quelle quantité en aurai-je pour la somme de fr. 220,10 ?

5. *Géométrie.* — Combien vaut, à fr. 9,50 le m<sup>2</sup>, le carrelage d'une cuisine mesurant m. 3,5 de largeur sur m. 4,2 de longueur ?

6. Croquis à l'échelle 1/100.

5<sup>e</sup> année. — 1. Additionnez 2/7, 3/4, 4/5.

2. Prenez le 1/5 de 7/9.

3. Un marchand achète 25 pièces d'étoffe de 12 mètres chacune à fr. 16 le mètre. Il en revend les 3/5 à fr. 21 le mètre et le reste à fr. 18 le mètre. Quel est son bénéfice ?

4. Un ouvrier a mis 8 1/4 jours pour faire les 5/7 d'un travail. Combien lui faudra-t-il de temps pour l'achever ?

5. *Géométrie.* — Cherchez la surface d'une feuille de tôle avec laquelle on a fait un tuyau de forme cylindrique, dont le diamètre est de m. 0,14 et la longueur de m. 0,80 ?

6. Dessinez cette feuille de tôle à l'échelle 1/10.

6<sup>e</sup> année. — 1. Une personne fait un petit héritage de fr. 2400. Elle en place les 3/5 à 5 % et le reste à 5 1/4 %. Quel intérêt retire-t-elle par trimestre ?

2. Un épiciер achète des marchandises à fr. 720 le quintal métrique; il les revend à fr. 8,40 le kg. Combien gagne-t-il pour cent ?

3. *Géométrie.* — Un réservoir à base carrée mesure intérieurement 18 m. de pourtour et m. 2,4 de profondeur. Combien peut-il contenir d'hectolitres ?

*Classe complémentaire.* — 1. Quelle est la valeur actuelle d'un billet de fr. 1280 payable dans 3 mois, l'escompte étant calculé à 6 1/4 % l'an ?

2. Un apiculteur vend à un épicié un mélange de 45 kg. de miel, première récolte, valant fr. 7,20 le kg., et de 35 kg., deuxième récolte, valant fr. 5,60 le kg. Combien l'épicier doit-il revendre le kg. de ce mélange, s'il veut gagner 16 % ?

*Filles seulement.* — 3. Une mercière achète 5 douzaines de paires de gants à fr. 51 la douzaine, et on lui donne la treizième paire en sus. Elle revend ces gants au détail à fr. 5,50 la paire. Dites, à un centime près, combien elle gagne pour cent.

(Communiqué par C. VIGNIER, inspecteur.)

## PENSÉE

Beaucoup demeurent dans leur routine, parce qu'ils ne sont pas capables de remonter à des principes qui leur permettent de la dominer pour la critiquer.

E. DÉVAUD.

## ARITHMÉTIQUE

Degré supérieur.

**10 %.**

$10\% = 10$  fois le  $1\% = \frac{1}{10}$  ou 0,1. On trouve le  $10\%$  d'un nombre en le divisant par 10.

### A. CALCUL ORAL.

1. Cherchez le  $10\%$  de 450, de 1000, de 870, de 90, de 143, de 67, de 24,5, etc.

$10\% = 1$  dm. pour 1 m., 1 dl. pour 1 l., 1 dg. pour 1 g., 1 décime (10 centimes) pour 1 fr.

2. Quel est le  $10\%$  de 13 m.? de 15 l.? de 43 fr.? de 68 g.? de 112 l.? de fr. 5,70? etc.

$20\% = 2$  fois  $10\%$ ;  $30\% = 3$  fois  $10\%$ ;  $40\% = 4$  fois  $10\%$ , etc.

3. Calculez le  $20\%$ , puis le  $30\%$  des nombres suivants : 90 — 110 — 650 — 700 — 280 — 5000 — 2400, etc.

4. Quel est le  $40\%$  de 50 fr.? le  $30\%$  de 60 m.? le  $40\%$  de 130 l.? le  $70\%$  de 220 g.? etc.

### B. CALCUL ÉCRIT.

1. J'achète 6 volumes à fr. 3,75 l'un. Combien devrai-je payer si l'on me fait un rabais de  $10\%$ ? (R. fr. 20,25.)

2. Une motocyclette a coûté fr. 780. On la revend avec  $30\%$  de perte. Combien en retirera-t-on? (R. fr. 546.)

3. Un locataire payait fr. 85 par mois pour son loyer. Quelle sera sa dépense annuelle si le prix de son loyer est haussé de  $20\%$ . (R. fr. 1224.)

4. Dans une ville de 43 840 âmes,  $60\%$  des habitants sont protestants,  $30\%$  catholiques et  $10\%$  Juifs. Cherchez combien il y a d'habitants de chaque confession? (R. 26 304 protestants, 13 152 catholiques, 4384 Juifs.)

5. Pour faire un vêtement complet, il faut  $3\frac{1}{4}$  m. de drap à fr. 25 le m. Les fournitures coûtent le  $20\%$  et la façon le  $40\%$  du prix du drap. A combien reviendra ce vêtement? (Rép. fr. 130.)

6. Un employé gagne fr. 350 par mois. Il en dépense le  $20\%$  pour son loyer, le  $40\%$  pour sa nourriture et le  $30\%$  pour ses vêtements et ses autres dépenses. Combien peut-il économiser par an? (R. fr. 420.)

F. M.

## PENSÉES

Supprimer le contrôle, le faire sans soin et irrégulièrement, c'est-à-dire ne pas rendre les travaux au jour et à l'heure fixés, corriger les travaux en un mot en vue de sauver les apparences, c'est engager tacitement les élèves à négliger l'étude, à ne pas faire les devoirs et à prêter peu d'attention à la parole du maître. C'est tuer à la fois l'application, l'émulation et le progrès. FRANÇOIS GUEX.

C'est une déplorable habitude de ne pas faire ce que l'on a à faire ou de le faire tout juste par acquit de conscience. Tout ce qui mérite d'être fait mérite d'être bien fait. La récompense est dans le respect qu'inspire une pareille conception du devoir, même aux élèves les moins méritants. Il y a là une condition infaillible d'autorité, tandis que la réputation d'en prendre à son aise est la ruine de la discipline et de l'influence morale du maître. FRANÇOIS GUEX.

# Photographie C. MESSAZ

14, rue Haldimand, 14 LAUSANNE (Tourelles St-Laurent)

Portraits de tous genres et poses par tous les temps. — Groupes de famille et de sociétés. — Reproductions. — Agrandissements.

Ouvert tous les jours (le dimanche de 10<sup>h</sup> à 4 heures).

Prix modestes. — Travail soigné. — Maison de confiance.



HORLOGERIE  
- BIJOUTERIE -  
ORFÈVRERIE



Récompenses obtenues aux Expositions pour fabrication de montres.

# Bornand-Berthe

Lausanne

8, Rue Centrale, 8

Maison Martinoni

**Montres** garanties en tous genres, or, argent, métal, Zénith, Longines, Oméga, Helvétia, Moeris. Chronomètres avec bulletin d'observat.

**Bijouterie** or, argent, fantaisie (contrôle fédéral).

**Orfèvrerie** argenterie de table, contrôlée et métal blanc argenté 1<sup>er</sup> titre, marque Boulenger, Paris.

## RÉGULATEURS — ALLIANCES

Réparations de montres et bijoux à prix modérés (sans escompte).  
10 % de remise au corps enseignant. Envoi à choix.

## Pompes funèbres générales



Hessenmuller-Genton-Chevallaz

S. A.

LAUSANNE Palud, 7  
Chaucrau, 3  
Téléphones permanents

FABRIQUE DE CERCUEILS ET COURONNES

Concessionnaires de la Société vaudoise de Crémation et fournisseurs de la Société Pédagogique Vaudoise.

# Assurance-maladie infantile

La Caisse cantonale vaudoise d'assurance infantile en cas de maladie, subventionnée par la Confédération et l'Etat de Vaud, est administrée par la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**.

L'affiliation a lieu uniquement par l'intermédiaire des mutualités scolaires, sections de la Caisse.

Pour tous renseignements, s'adresser à la direction, à Lausanne

## CHAPELLERIE FINE

Place Chauderon, 23

**ADRIEN BURY**

23, Place Chauderon

LAUSANNE

Dernières nouveautés en chapeaux feutre et paille

Articles pour enfants

Parapluies — Cannes — Cravates — Bretelles

Grand choix dans tous les genres.

*Prix avantageux : Escompte 10 % aux instituteurs.*



Nous offrons  
pendant qu'il y a du stock :

Soulier fort Derby nos 40 à 46 .	Fr. 29.75
Soulier de sport doubles semelles à soufflet . . . . .	34.75
Bottines pour hommes Box calf ou chevreau . . . . .	34.50
Bottines pour dames depuis . . . . .	26.50
Richelieu pour dames depuis . . . . .	15.75
Bottines pour garçons et fillettes Box calf nos 27 à 29 . . . . .	16.75
nos 30 à 35 . . . . .	18.75

Envoi contre remboursement

Echanges

**AU CHAT BOTTÉ**

LAUSANNE — Rue Haldimand, 2 — LAUSANNE

A NOS LECTEURS !

Favorisez de vos achats les maisons qui font de la réclame dans l'EDUCATEUR.

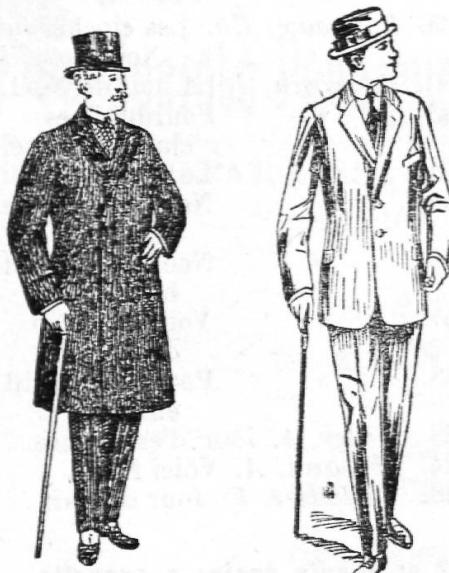
# MAIER & CHAPUIS

Escompte à 30  
jours à MM. les  
instituteurs de  
la S. P. V.

10 %

Un de nos représentants se rend  
à domicile pour soumettre les  
échantillons et prendre les mesures.

Collections, gravures à disposition.



Rue et Place  
du Pont

LAUSANNE

MAISON  
SPÉCIALE

de  
VÊTEMENTS

pour Messieurs et Enfants.

UNIFORMES  
Officiers

Toute la  
CHEMISERIE



Ustensiles  
de cuisine  
et de ménage

FRANCILLON & C<sup>ie</sup>

RUE ST-FRANÇOIS, 5, ET PLACE DU PONT

LAUSANNE

Fers, fontes, aciers, métaux

OUTILLAGE COMPLET

FERRONNERIE & QUINCAILLERIE

Brosserie, nattes et cordages.

Coutellerie fine et ordinaire.

OUTILS ET MEUBLES DE JARDIN

Remise 5 % aux membres de S. P. R.

## Noël

## Noël

## Noël

**Collection RÉPERTOIRE CHORAL. — Chœurs à 4 voix d'hommes a cappella.**

N°		Gent.	N°		Gent.
29.	<i>Adam, A.</i> Cantique de Noël .	35	33.	<i>Kling, H.</i> Cantique de Noël .	40
320.	<i>Bellmann, R.</i> Nuit de Noël .	40	67.	<i>Lauber, E.</i> Noël . . . . .	40
66.	<i>Combe, Ed.</i> Nuit de Noël .	40	350.	<i>Mayr, S.</i> Paix sur la terre. .	50
224.	<i>Grandjean, S.</i> Le sapin de Noël . . . . .	35	93.	<i>Meister, C.</i> O ! Sainte nuit .	35
278.	" Hymne (Noël)	35	24.	<i>North. Ch.</i> Chant de Noël .	40
279.	" Noël . . . . .	35	124.	" Paix sur la terre. .	35
280.	" Un présent de Noël . . . . .	35	359.	" Il est venu . . . . .	50
106.	<i>Grunholzer, K.</i> Lumière de Noël . . . . .	35	5.	<i>Nossek, Ch.</i> Noël . . . . .	40
107.	" Gloire à Jésus	35	384.	<i>Plumhof, H.</i> Les voix de Noël	40
131.	" Noël (D. Mey- lan) . . . . .	35	34.	<i>Schumann-Kling.</i> Chant de Noël . . . . .	35
389.	" Voix de Noël	35	173.	<i>Sourilas, T.</i> Le Roi nouveau.	50
308.	<i>Emery, Ch.</i> Noël . . . . .	40	12.	<i>Uffoltz, P.</i> Cloches, sonnez.	70

**Collection ARION. — Chœurs à 4 voix mixtes a cappella.**

24.	<i>Adam, A.</i> , Cantique de Noël.	40	335.	<i>Romieux, Ch.</i> Les cloches de Noël . . . . .	80
332.	<i>Bellmann, R.</i> Nuit de Noël .	40	150.	<i>Rousseau, J.</i> Le jour de Noël.	35
272.	<i>Bischoff, J.</i> Au berceau du Sauveur . . . . .	40	153.	" Pourquoi ces chants de Noël	35
287.	<i>Chollet, A.</i> Cantique de Noël.	40	154.	" Le Sapin de Noël	35
288.	" Chant de Noël .	40	155.	" Noël, te voilà de retour . . . . .	35
160.	<i>Combe, Ed.</i> Nuit de Noël .	40	156.	" Noël, le ciel est bleu . . . . .	35
291.	<i>Denéréaz, A.</i> L'étoile des rois mages . . . . .	40	157.	" Voici Noël ! ô douce nuit . . . . .	35
293.	" Le sapin de Noël	40	158.	" Pourquoi petit enfant . . . . .	35
134.	<i>Faisst, C.</i> C'est toi Noël.	35	323.	<i>Sidler, A.</i> Jour d'espérance .	40
175.	<i>Grandjean, S.</i> Le sapin de Noël	35	324.	<i>Thibaud, A.</i> Voici Noël . . . .	40
305.	<i>Mayr, S.</i> Noël . . . . .	35	326.	<i>Valladier, F.</i> Jour de Paix .	40
312.	<i>North, Ch.</i> À Bethléem . . . .	50			
203.	<i>Plumhof, H.</i> Les voix de Noël	40			
321.	" La première heure de Noël	60			
212.	<i>Prætorius, M.</i> Chant de Noël.	35			

**Collection ORPHÉON. — Chœurs à 2 et 3 voix égales a cappella.**

à 2 voix

215.	<i>Cornelius, P.</i> Noël des petits enfants . . . . .	25
214.	" Paix de Noël .	25
137.	<i>Cosson, A.</i> Petit enfant Jésus.	50
155.	<i>Grandjean, S.</i> Le sapin de Noël	25
110.	<i>Grunholzer, K.</i> Joie de Noël.	25
172.	" Gloire à Jésus	25
175.	" Lumière de Noël . . . . .	25
103.	<i>Lauber, E.</i> Le vieux sapin. .	50
174.	<i>Meister, C.</i> O ! Sainte nuit .	25
171.	<i>North, Ch.</i> Paix sur la terre.	25
148.	<i>Rousseau, J.</i> Le jour de Noël.	25
152.	" Chantons tous Noël . . . . .	25
151.	" Pourquoi ces chants de Noël	25
173.	<i>Uffoltz, P.</i> Cloches, sonnez .	25

à 3 voix

225.	<i>Juillerat, J.</i> Vieux Noël . . . .	25
246.	<i>Kling, H.</i> Joyeux lendemain.	25
247.	" Sainte nuit . . . . .	25
248.	" Viens à la crèche .	25
249.	" Cloches de Noël .	25
250.	" Le sapin de Noël .	25
251.	" Dans le ciel, la troupe . . . . .	25
252.	" Noël . . . . .	25
253.	" Etoile de Noël . . . .	25
254.	" Joie de Noël . . . .	25
255.	" Bethléem. . . . .	25
207.	<i>Palestrina, G.</i> Pour le jour de Noël . . . . .	30
243.	<i>Plumhof, H.</i> Les voix de Noël . . . . .	40
235.	<i>Romieux, Ch.</i> Autour de l'arbre . . . . .	50

**FÖTISCH FRÈRES**  
S. A., Éditeurs à Lausanne, Neuchâtel et Vevey.

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

LV<sup>e</sup> ANNÉE — N° 49

LAUSANNE, 6 décembre 1919.



# L'EDUCATEUR

(EDUCATEUR ET ECOLE REUNIS.)

ORGANE

DE LA

## Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

En été tous les quinze jours.

Rédacteur en Chef:

**ERNEST BRIOD**

La Paisible, Cour, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique

**ALBERT CHESSEX** Avenue Bergières, 26

Gérant: Abonnements et Annonces.

**ERNEST VISINAND** Avenue Glare, 1, Lausanne.

Editeur responsable.

Compte de chèques postaux N° II, 125.

### COMITÉ DE RÉDACTION:

VAUD: A. Roulier, instituteur, la Rippe.

JURA BENOIS: H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE: W. Rosier, Professeur à l'Université.

NEUCHATEL: H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel.

ABONNEMENT: Suisse, 8 fr. (Poste 8 fr. 20); Etranger, 10 fr.

PRIX DES ANNONCES: 40 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces:

**LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE.**



## De quelques notions utiles à l'étude de la diction

par **Louis DAVIER**, maître de diction au Collège de Genève et à l'Ecole supérieure des jeunes filles, professeur à l'Académie de musique. Libr. A. Eggimann ; Genève. fr. 2.25

Sommaire : *Phonétique fragmentaire.* — *Les liaisons.* —  
— *Les Ponctuations orales.* — *Les accentuations.* —

Cet ouvrage est vivement recommandé aux personnes qui enseignent le français  
(Voir Educateur du 8 novembre, page 560.)

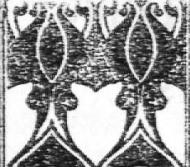
VITRERIE - ENCADREMENT

## GIUDICETTI ET ROUGE

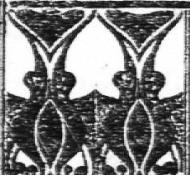
Rue de la Louve, 9 -- LAUSANNE  
Téléphone 43.37 -o- Téléphone 43.37

Tous travaux de vitrerie, par spécialiste éprouvé. Vitres sur mesures à l'emporter ; mastic, etc. Pose à domicile. Encadrements en tous genres, travail soigné.

**ESCOMPTE 10 % AUX MEMBRES DU CORPS ENSEIGNANT**

  
**Vêtements confectionnés**  
et sur mesure  
POUR DAMES ET MESSIEURS

**J. RATHGERB-MOULIN**  
Rue de Bourg, 35, Lausanne

Draperies, Nouveautés pour Robes.  
Trousseaux complets.

Articles pour Blouses. — Costumes. — Tapis. — Rideaux.  
*Escompte 10 % au comptant.*

## L'intermédiaire des Educateurs

publié par l'Ecole des Sciences de l'Education  
(Institut J.-J. Rousseau)

Abonnements : Suisse 3 fr. — Etranger 3 fr. 50.

(Pour instituteurs : Suisse 1 fr. 50. — Etranger 2 fr.)

S'adresser : Taconnerie 5, GENÈVE.

## Demandez à la Maison ZENITH

(Le Locle) les superbes tableaux de la montre destinés à nos écoles.

# VAUD INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

## Enseignement secondaire.

**Ecole supérieure de Morges.** — Le poste de **maîtresse d'étude** est au concours.

Enseignement du français, de l'anglais, de l'histoire et de la géographie.  
Obligations : 30 heures hebdomadaires, au maximum.

La titulaire devra avoir son domicile dans la commune de Morges.

Traitemen initial : fr. 2600.— ; augmentations annuelles de fr. 40.— pendant 5 ans. Maximum : fr. 2800.—.

Entrée en fonctions : lundi 5 janvier 1920.

Adresser les inscriptions avec un curriculum vitae, au Département de l'instruction publique, 2<sup>me</sup> service, jusqu'au 13 décembre, à midi.

## Recueil de poésies d'auteurs romands

par M. Ph. Quinche.

Fr. 2.40 chez Fehr, éditeurs, St-Gall, et dans toutes les librairies.

Abonnez-vous à

## LA REVUE de LAUSANNE

*Organe du parti démocratique*

paraissant tous les jours y compris le dimanche matin.

**La Revue** est indispensable aux personnes qui veulent suivre le mouvement politique du pays:

**La Revue** publie : des articles de fond, les comptes-rendus des assemblées délibérantes, un bulletin de l'étranger, des correspondances régulières de Berne, Paris, etc., les places au concours, un service complet de dépêches, des feuillets réputés, etc.

Le numéro du dimanche apporte des variétés littéraires et scientifiques, des actualités, contes, petits conseils et les « lettres du village » si goûteuses de Grattesillon.

**La Revue** a toujours soutenu les intérêts du corps enseignant dans lequel elle compte beaucoup d'abonnés et de collaborateurs.

**Prix d'abonnement spécial pour les membres du corps enseignant.**

Un an : **12 fr.** 6 mois : **6 fr. 50.**

La REVUE est envoyée gratuitement fin décembre  
à tout nouvel abonné pour 1920.

On s'abonne par simple carte postale à l'Administration de « **La Revue** »  
Avenue Louis Ruchonnet 7, **Lausanne**.

P. 15236 L.

Pour  
toutes les femmes

Pour  
toutes les Ecoles Ménagères

Vient de paraître

à la Librairie PAYOT & C<sup>ie</sup>

# Agenda ménager romand

(1920)

publié sous la direction de

M. Dr F. PORCHET

Directeur de l'Ecole cantonale vaudoise  
d'agriculture et des cours ménagers  
agricoles du Champ-de-l'Air, Lausanne

M<sup>me</sup> B. ROUFFY

Institutrice pour l'enseignement  
ménager, Ecole ménagère de  
Romainmôtier (Vaud)

avec le concours de collaboratrices et collaborateurs spécialistes.

Un volume relié toile, couverture en couleurs . . . . . Fr. 2.40

Cette charmante publication nouvelle ne va pas manquer de provoquer un vif mouvement de curiosité de la part du public féminin, et ce mouvement sera suivi d'un grand enthousiasme, car ce livre répond à un véritable besoin.

Outre ses pages de calendrier mensuel et journalier, il contient en effet une véritable encyclopédie de tout ce qu'une femme a besoin de savoir, d'avoir sous la main, à tous les moments, qu'elle soit célibataire ou maîtresse de maison. Il renferme des formulaires pour contrôle de lessive, repassage, électricité, eau, gaz, poids des enfants, numéros et mesures d'habillement, comptes, dates à noter, recettes, etc. Il apporte enfin des renseignements précieux sur l'alimentation. (Menus. Memento de la cuisinière. Conservation des fruits, légumes, viandes.) Les soins aux bébés, l'exécution de prescriptions médicales, soins en cas d'accidents...

Sur l'*habitation*: Déattachage des meubles et tissus. Memento pour le mobilier. Combustibles.

Il fait connaître aux femmes isolées leurs droits en matière de *droit civil* et d'assurances. Il indique livres et journaux pour enfance et jeunesse. L'organisation de l'enseignement ménager et professionnel pour jeunes filles. Sociétés suisses de femmes. Organes de ces sociétés.

Il apporte enfin des notions sur *le jardin*: Engrais. Calendrier des travaux de jardin (culture maraîchère, fleurs, arbustes, plantes d'appartement). Parasites et maladies des plantes de jardin et d'appartement. Soins aux poules, Soins aux lapins, etc., etc.

L'*Agenda Ménager Romand* s'adresse donc à toutes les femmes, mais peut-être plus particulièrement aux Ecoles Ménagères dont toutes les élèves devront être pourvues de ce livre indispensable.